



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022**

**N° 2022/09-23**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION GSL 34**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI VING SIX SEPTEMBRE à QUATORZE HEURES** les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Dominique NURIT, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

Marie-Hélène WEBER, représentée par Thierry DEWINTRE à partir de l'affaire n°2

Clara BIANCO, représentée par Marion COLIN

Hugues FERRAND, représenté par Mathilde BORNE

**ABSENT EXCUSE** :

Jean Baptiste PRINGUEY

**MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE** :

Marie-Hélène WEBER quitte la séance avant le vote de l'affaire n°2

**SECRETARE DE SEANCE** : Jérôme AZUARA

**Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022**

**N° 2022/09-23**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION GSL 34**

Madame SARRADIN, Adjointe déléguée aux sports et à l'e-sport expose :

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville soutient les associations sportives qui concourent à développer l'image de la ville au niveau régional et national. L'Association Gym Sports Loisirs 34 a participé à divers championnats de France en aérobic sportive, en gymnastique rythmique et en gymnastique artistique féminine et masculine.

Ainsi, 134 gymnastes ont représenté la ville lors des finales des derniers championnats de France 2022 organisés à Clermont-Ferrand, Villeneuve-sur-Lot, Muret et Agen. L'association a remporté 3 titres de champion de France en gymnastique artistique féminine, 3 titres de champion de France en gymnastique artistique masculine et un titre de vice-champion de France en gymnastique rythmique féminine, sans compter les nombreuses places d'honneur et qualifications des individuels et des équipes féminines et masculines pour les finales.

Ces déplacements nécessitent la présence des entraîneurs, la présence de juges qualifiés pour chaque équipe et engendrent des frais d'inscription importants ainsi que des frais d'hébergement et de transport.

L'engagement de l'association sportive, au regard du nombre d'équipes et de gymnastes pour se rendre à ces championnats de France a engendré des coûts importants pour l'association qui a sollicité la commune pour soutenir financièrement la participation de ces jeunes gymnastes à ces compétitions nationales.

Le Conseil Municipal est donc invité à décider de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € au profit de l'association sportive Gym Sports Loisirs 34.

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 34**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 26 SEPTEMBRE 2022**

**LE MAIRE**

**Frédéric LAFFORGUE**

